



## Commission dus et pas honorer

Par **caparmor**, le **18/06/2013** à **18:28**

mon contrat en cdi c'est arreter sans préavis le 31/12/2012 apres 3 renouvellement 14 mois au total.

j'ai exiger que mes commissions soit regler lors de cette fin de contrat mes l'entreprise ma dit que ne pouvais honorer toutes les commissions.quelle sont mes recours du fait que j ai signer mon solde de tous comptes etant preciser sur celui-çi que j'ai 6 mois pour exiger tous recours expiration le 31/06/2013

quelle courrier que peut envoyer pour reclamer mon dus ou quelle demarche à effectuer merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **19/06/2013** à **14:06**

Bonjour,

Vous pouvez donc déjà dénoncer le reçu pour solde de tout compte par lettre recommandée avec AR avant le **30** juin 2013...

Je ne comprends pas comment un CDI peut être renouvelé...

Pour la rédaction d'une lettre, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste ou même de la Maison de la Justice ou du Droit proche de votre domicile, dossier en main...